

INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI WALLONS SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT EN 2015

AOÛT 2016



La mise à l'emploi des jeunes, la transition entre le monde de l'enseignement et celui du travail sont des questions centrales des politiques publiques, qu'elles soient régionales, fédérales ou européennes.

En effet, l'emploi des jeunes constitue un baromètre de l'état de l'économie d'une région ou d'un pays. Le public jeune étant davantage sensible aux changements de conjoncture¹, les hausses et les baisses du chômage des jeunes donnent souvent le ton du marché de l'emploi global.

Outre cet effet d'annonceur de tendances, la première insertion des jeunes est celle qui va souvent définir le parcours professionnel². Il est donc primordial de ne pas laisser une partie de ce public en marge du marché du travail, au risque qu'il ne l'intègre pas durablement.

La baisse du chômage des jeunes, régulière depuis plus de deux ans, montre, outre l'effet de restrictions des allocations d'insertion, une reprise de l'activité économique en Wallonie. Néanmoins, cette embellie ne doit pas cacher les difficultés rencontrées par les jeunes faiblement diplômés. Ceux-ci connaissent, dès la fin de leur parcours scolaire, une insertion plus lente et jalonnée de contrats flexibles. Cette tendance se vérifie également sur le long terme³. Ce public est également touché par les récentes évolutions législatives relatives aux restrictions des allocations de chômage⁴.

¹ OCDE, Off to a good start ? Jobs for youth, 2010, p.14.

² CEREQ, Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplômes, mars 2014.

³ LE FOREM, L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons. Que sont devenus les inscrits de 2008 ?, avril 2013.

⁴ LE FOREM, Focus : les personnes en fin de droit aux allocations d'insertion, octobre 2015.

En effet, la dégressivité des allocations, l'allongement de la durée du stage d'insertion (avec la condition d'avoir reçu deux évaluations positives de l'ONEM) puis la limitation à trois ans des allocations d'insertion constituaient un premier pas vers un changement de structure de la demande d'emploi. Depuis 2015, l'impossibilité de percevoir des allocations d'insertion pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans ne disposant pas du certificat d'études secondaires supérieures risque de compliquer leurs parcours.

On peut le constater, le contexte autour de l'entrée des jeunes dans la vie active devient de plus en plus mouvant. Un des atouts majeurs pour connaître une insertion rapide et stable ne serait-il pas l'information sur l'emploi et la formation ?

Mieux connaître les réalités du marché de l'emploi, les obligations administratives et l'éventail des formations disponibles pour exercer l'emploi souhaité sont des missions que le service public de l'emploi se doit d'offrir aux jeunes (ou moins jeunes).

Le Forem, via – entre autres – la présente étude, les plateformes en ligne « Horizons emploi » et « Formapass »⁵, la détection des métiers d'avenir, des fonctions en demande ou en pénurie propose une information structurée et pertinente, accessible au plus grand nombre car, de plus en plus, la réussite d'un projet professionnel passe aussi par une connaissance de son environnement.

⁵ Accessibles via le site internet du Forem : <https://www.leforem.be>

AU SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
L'INSERTION AU SORTIR DES ETUDES : QUE RETENIR ?	3
1. ANALYSE DE L'INSERTION DES JEUNES INSCRITS AU FOREM	5
2. LE NIVEAU ET L'OPTION D'ETUDES, ELEMENTS CLES DE L'INSERTION	14
3. LES SECTEURS D'INSERTION	19

QUE RETENIR ?

Ce rapport sur l'insertion à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi à la sortie des études en est à sa huitième édition. Si le nombre de jeunes de moins de 25 ans venant s'inscrire au Forem après l'école diminue régulièrement depuis 2012⁶, certaines tendances de fond se confirment encore cette année. L'entrée sur le marché du travail s'effectue de manière de plus en plus différée (allongement de la durée des études). Aussi, depuis le 1^{er} septembre 2015, le droit aux allocations d'insertion pour les jeunes de 21 ans non titulaires du certificat d'études secondaires supérieures est supprimé. Les conséquences pour la présente étude sont assez limitées. Toutefois, cette mesure pourrait encore affecter la baisse du volume des personnes inscrites pour la première fois au Forem, dans les années suivantes.

Le taux moyen d'insertion à l'emploi après six mois est en hausse, pour la troisième année consécutive : 56,9 % en 2015 contre 54,4 % en 2014 et 53,4 % en 2013. L'allure de la courbe descendante constatée entre 2007 (61 %) et 2012 (53 %) semble ainsi changer. Le taux d'insertion se rapproche de celui des années 2009 et 2010. Quant au délai d'insertion, il est stable, avec 67 jours en moyenne avant la première occupation. Enfin, la durée d'occupation moyenne ne varie pas non plus : 97 jours en 2015, comme en 2014.

⁶ Comme il n'est pas possible actuellement d'opérer, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une liaison entre les banques de données de l'enseignement et celles des demandeurs d'emploi, les observations concernant l'effet des études sur l'insertion ne valent que pour les demandeurs d'emploi et non pour l'ensemble des jeunes sortis de l'école. En effet, tous ne s'inscrivent pas au Forem. Une partie d'entre eux trouve un emploi directement ou se lance comme indépendant.

Les études qui ont le meilleur taux d'insertion sont, dans l'ordre : le bac (75 %), le contrat d'apprentissage (alternance) (61 %) et le master (59 %)⁷. En 2015, l'ensemble des niveaux d'études enregistre un meilleur taux d'insertion, à l'exception de l'apprentissage. Le taux d'insertion des diplômés du secondaire du 3^{ème} degré est celui qui progresse le plus entre 2014 et 2015 (+ 4,7 points de pourcent). La forte progression enregistrée pour ce niveau d'études qui regroupe 44,8 % de la population suivie favorise la progression générale du taux d'insertion, tous niveaux d'études confondus. Viennent ensuite les diplômés du bachelor (+ 2,2 p.p.) et du secondaire du 2^{ème} degré (+ 1,4 p.p.). Il est intéressant de remarquer que l'insertion des personnes faiblement diplômées progresse pour la première fois depuis 2010, venant ainsi souligner l'embellie économique qu'a vraisemblablement connue la Wallonie en 2015 et notamment la reprise des activités intérimaires. La forte variation du taux d'insertion de l'apprentissage pourrait s'expliquer en partie par le faible effectif des demandeurs d'emploi de cette filière (544 personnes). Un faible recul des insertions peut avoir des répercussions importantes sur le taux d'insertion.

L'embellie du taux d'insertion à six mois vient souligner la **baisse du taux de demande d'emploi des personnes de moins de 25 ans en Wallonie** amorcée au second semestre 2013 et confirmée depuis. Il existe un faisceau de facteurs en lien avec cette diminution. Avant toute chose, rappelons que ce public fait l'objet de divers dispositifs et mesures visant à stimuler l'insertion sur le marché de l'emploi (accompagnement individualisé spécifique, Activa start, stage de transition professionnelle, garantie pour la jeunesse, etc.). Parmi les autres facteurs, pointons également une diminution depuis

⁷ Réseau IFAPME et CEFA confondus.

quelques années du nombre des premières inscriptions des moins de 25 ans. Par ailleurs, l'embellie conjoncturelle constatée depuis 2014, la reprise de l'activité intérimaire (secteur pourvoyeur d'emploi pour les jeunes) mais aussi l'impact des récentes modifications législatives (certaines personnes sanctionnées ou en fin de droit ne revenant pas s'inscrire au Forem) interviennent également.

Une analyse plus détaillée des filières montre que la filière technique complémentaire (7^{ème} année) présente un taux d'insertion et une durée d'occupation proches de ceux de l'apprentissage. De même, à l'intérieur de la catégorie des bacheliers, les jeunes qui ont terminé des études supérieures de type court ont, sans surprise, des résultats d'insertion plus favorables que les personnes ayant entamé des études supérieures de type long et qui ont arrêté après trois ans.

TENDANCES 2015

Taux d'insertion

moyen dans les six mois : **56,9%**

Délai d'insertion

moyen avant la première occupation : **67 jours**

Durée d'occupation

moyenne : **97 jours**

Fig. 1 : Options d'études avec un taux d'insertion élevé par niveau d'études⁸

Source : le Forem

SEC. 3EME/4EME DEGRE PROFESSIONNEL	SECONDAIRE 3EME DEGRE TECHNIQUE
Puériculture (3ème D et Prof. compl.)	Métiers de la prévention et de la sécurité
Chauffage central, climatisation et isolation	Hotellerie restauration
Infirmier hospitalier breveté	Mécanique, usinage & commandes numériques
APPRENTISSAGE	
Mécanique & électroméca garage auto	
Boucherie/charcuterie	
Carrosserie & peinture	
BAC	MASTER
Instituteur primaire	Ingénieur industriel
AESI Education physique et corporelle	Philologie romane
AESI Littérature française	Sciences pharmaceutiques
AESI Sciences mathématiques	Criminologie
AESI Sciences humaines	Sciences de l'éducation, pédagogie, psychopédagogie
AESI Langues modernes	Relations publiques
AESI Sciences intégrées	
Note : options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type	

Pour un même niveau d'études, des options connaissent des résultats d'insertion très contrastés. Assez logiquement, les options qui connaissent les meilleurs taux d'insertion sont celles qui préparent à des métiers pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Le tableau ci-contre présente les options qui, par niveau d'études, obtiennent des taux d'insertion supérieurs à la moyenne.

Quatre secteurs semblent être particulièrement porteurs pour le public jeune : il s'agit du commerce, de l'hébergement et la restauration, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences d'intérim). D'autres secteurs comme la construction, l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale représentent également un potentiel d'emploi pour les jeunes. Par ailleurs, l'agriculture, sylviculture et la pêche (travail saisonnier), l'information et la communication ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives sont des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelle autre classe d'âges, mais dans un volume toutefois trop réduit pour être considéré comme secteurs porteurs.

Plus d'un jeune sur cinq a connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via l'intérim. Bien que cette part de jeunes engagés est en baisse par rapport à l'année dernière, l'intérim reste la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. Suivent l'enseignement secondaire et le commerce. Le classement élevé de l'enseignement corrobore ainsi les bons scores d'insertion des options menant vers le secteur de l'éducation.

⁸ Options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type.

1.1. MÉTHODOLOGIE ET AVERTISSEMENTS

- Sont analysées ici des données concernant les demandeurs d'emploi inscrits au Forem en 2015 et leur devenir dans les six mois qui ont suivi⁹. Cette analyse ne considère que les personnes âgées de 18 à 24 ans accomplis, inscrites pour la première fois au Forem entre juin et octobre 2015.
- L'étude mesure l'insertion à l'emploi sous l'angle du taux d'insertion, du délai avant l'insertion et de la durée de l'occupation, au cours des six mois après l'inscription. Les indicateurs sont ventilés selon les données administratives disponibles pour chaque demandeur d'emploi. Les secteurs de l'insertion des jeunes sont également passés en revue.
- Ce travail décrit la relation entre le type d'études et la mise à l'emploi. Il s'agit ici de pressentir l'influence du niveau et du type d'études sur l'insertion d'un jeune demandeur d'emploi sur le marché du travail¹⁰.
- Le lecteur sera donc prudent car on ne peut extrapoler ces observations, ni inférer un effet des diplômes sur la mise à l'emploi des jeunes en général. Les pages qui suivent étudient uniquement le lien entre le niveau de qualification scolaire et la mise à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi inscrits au Forem.
- Les observations qui suivent ne concernent que l'emploi salarié. Le travail indépendant et les engagements transfrontaliers ne sont pas pris en compte. Certains résultats sont sous-estimés car les échanges de données entre les services publics de l'emploi et les autres intervenants publics (ONSS, INASTI, ONEM...) requièrent plusieurs mois pour être complets.

⁹ Pour des raisons techniques liées à la réception des flux mettant à jour l'applicatif de gestion des demandeurs d'emploi, au moins un mois supplémentaire à la période d'observation est nécessaire pour disposer de l'ensemble des informations. Ainsi, l'observation des six mois suivant fin octobre n'est valide qu'à partir de juin.

¹⁰ Sans encore disposer de données de l'enseignement assemblées aux données de la demande d'emploi, on ne peut faire en Wallonie, comme le fait le service d'étude du VDAB, service public régional flamand, un lien entre « études » et mise à l'emploi.

1.2. LES JEUNES INSCRITS SORTANT DE L'ÉCOLE

1.2.1. Définition du public : inscriptions en cours d'année

En 2015, près de 30.000 individus de 18 à 24 ans se sont inscrits ou réinscrits comme demandeurs d'emploi.

Parmi ces personnes, 27.814 se sont inscrites pour la première fois au Forem. 99,1 % des personnes suivies ont démarré un stage d'insertion. Pour la facilité de lecture, ce public sera désigné dans cette étude sous le terme de « jeunes ».

On observe, depuis quatre ans, une baisse, d'abord faible puis plus marquée, des jeunes inscrits pour la première fois. Tout d'abord, le recul du nombre de jeunes inscrits pour la première fois au Forem peut s'expliquer en partie par une probable baisse de certaines tranches d'âges dans la population wal-

lonne. On observe, de plus, que l'entrée dans la population active est de plus en plus différée, suite, notamment à un allongement de la durée des études et/ou à des séjours à l'étranger (après le secondaire ou après des études universitaires). Par conséquent, le Forem voit la part des 18-20 ans diminuer tandis que celle des 25-26 ans (non-couverte par la présente étude) s'accroît. Enfin, des dispositions légales supprimant le droit aux allocations d'insertion pour les jeunes de 21 ans non titulaires du certificat d'études secondaires supérieures ont pu avoir des effets sur l'inscription, depuis le 1^{er} septembre 2015, date d'entrée en vigueur de la mesure.

L'âge moyen de la cohorte est de 21 ans et 55 jours. Ce chiffre, légèrement inférieur à celui de 2014, vient néanmoins confirmer la hausse de l'âge moyen constatée depuis 2011 (20 ans et 360 jours). La ré-

partition de la population étudiée par âge indique une augmentation de la part des « jeunes plus âgés » (entre 21 et 24 ans) en 2015 ainsi qu'une forte diminution des personnes inscrites pour la première fois au Forem et âgées de 18 ans.

Les effectifs par niveau d'études, en 2015, confirment les tendances observées les années précédentes. En effet, le nombre de jeunes qui s'inscrivent au Forem sans diplôme du secondaire supérieur diminue. Plus surprenant, cette année voit la part de diplômés du supérieur légèrement diminuer (-1,7 %). Cela pourrait s'expliquer par le fait que davantage de jeunes universitaires ont pu trouver de l'emploi sans passer par le Forem ou qu'ils ont choisi de prolonger leur parcours scolaire, personnel ou professionnel à l'étranger.

Fig. 2 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem en 2015 selon l'âge et le mois d'inscription

Source : le Forem

Mois d'inscription \ Etudes	Etudes							Total
	1 CEB	2 Ens Sec 2ed	3 Ens Sec Sup	4 Apprentissage	5 BAC	6 Master	9 Indéterminé	
2015-01	237	277	490	11	205	40	60	1.320
2015-02	203	203	310	21	183	34	66	1.020
2015-03	218	213	247	25	40	9	69	821
2015-04	175	135	171	11	27	9	65	593
2015-05	145	129	134	8	24	18	39	497
2015-06	186	195	780	36	582	169	44	1.992
2015-07	207	335	2.209	143	1.817	653	51	5.415
2015-08	242	390	1.855	208	864	439	79	4.077
2015-09	467	626	3.774	113	1.663	1.035	99	7.777
2015-10	313	339	1.015	44	318	179	57	2.265
2015-11	217	213	476	23	141	37	66	1.173
2015-12	184	163	351	17	61	28	60	864
Total	2.794	3.218	11.812	660	5.925	2.650	755	27.814

1.2.2. Définition du public étudié/analysé : inscriptions entre juin et octobre 2015

sont importantes et constantes dans le temps. Pour les personnes hors cohorte (c'est-à-dire inscrites

Fig 3 : Volume des « jeunes » inscrits sur l'ensemble de l'année 2015 et entre juin et octobre 2015

Source : le Forem

	ÂGE	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Apprentis- sage	Bac	Master	Indéterminé	TOTAL
TOTAL 2015	18	1.349	679	590	131	2		68	2.819
	19	864	944	1.934	199	10		97	4.048
	20	308	719	2.836	176	31		80	4.150
	21	147	482	2.659	81	961	4	111	4.445
	22	74	231	1.934	43	1.606	95	131	4.114
	23	37	110	1.166	23	1.843	1.075	133	4.387
	24	15	53	693	7	1.472	1.476	135	3.851
	TOTAL	2.794	3.218	11.812	660	5.925	2.650	755	27.814
INSCRIPTIONS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2015	18	661	367	495	112	1		30	1.666
	19	436	509	1.578	165	6		49	2.743
	20	165	446	2.310	148	25		27	3.121
	21	81	305	2.188	63	905	2	47	3.591
	22	42	157	1.589	31	1.450	92	65	3.426
	23	23	69	916	20	1.619	1.017	55	3.719
	24	7	32	557	5	1.238	1.364	57	3.260
	TOTAL	1.415	1.885	9.633	544	5.244	2.475	330	21.526

En l'absence de lien entre les banques de données de l'enseignement et celles de l'inscription comme demandeur d'emploi, le concept de « jeunes sortis de l'école » est estimé en considérant uniquement la cohorte des jeunes inscrits pour la première fois au Forem¹¹. Plus de trois quarts des jeunes qui se sont inscrits pour la première fois en 2015 l'ont été entre fin juin et fin octobre. Les différences de profils entre les jeunes inscrits pour la première fois entre juin et octobre (personnes de la « cohorte ») et le reste de l'année (personnes « hors cohorte »)

entre janvier et mai ou en novembre et décembre), la transition « enseignement/demande d'emploi » s'est déroulée avec un délai pouvant refléter des expériences d'essais et d'échecs. Le moment d'inscription et le profil de la personne semblent en effet liés.

Dans l'état des données administratives disponibles pour décrire la cohorte, les personnes sont « moins jeunes » (il y a, proportionnellement aux effectifs, plus de jeunes de 18 ans hors de la cohorte) et « plus qualifiées ». En 2015, la part de jeunes disposant uniquement du certificat de base (études primaires) est trois fois plus élevée pour le groupe de jeunes hors cohorte (21,9 %) que pour les jeunes de la cohorte (6,6 %). De plus, leur nombre d'inscriptions est constant tout au long de l'année. Les personnes inscrites entre janvier et mai ou en

novembre et décembre ont abandonné des études en cours, ou tenté autre chose (un travail, une reprise d'études) et s'inscrivent à un autre moment. **L'essentiel de l'analyse porte ici sur les personnes inscrites entre juin et octobre 2015 (soit environ trois jeunes sur quatre (77,4 %) afin de cerner le mieux possible la transition « école/monde du travail » dans des conditions qui concernent la grande majorité des personnes.**

L'analyse de l'insertion, dans les pages qui suivent, se rapporte aux 21.526 personnes inscrites entre juin et octobre 2015. Avant d'aborder l'insertion, il est intéressant de noter que, en 2015, 6.012 jeunes (relativement au total de 27.814, soit 21,6 %) viennent s'inscrire au Forem sans diplôme de fin du secondaire, c'est-à-dire en ayant terminé tout au plus l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré. Ce volume demeure important pour les jeunes inscrits entre fin juin et octobre 2015 : 3.300 jeunes n'ont pas terminé l'enseignement secondaire (relativement au total de 21.526, cela représente 15,3 % de la population étudiée).

Par ailleurs, en croisant le niveau d'études déclaré et l'âge, on constate qu'un grand nombre de personnes ont sans doute redoublé au moins une année ou tenté des études supérieures. Ainsi, pour la cohorte, environ 10.000 personnes ont passé l'âge habituel de fin de scolarité secondaire. Si on prend en compte les études secondaires et les études supérieures, la proportion de jeunes « en retard » approche les 50 %¹².

¹¹ Le service d'analyse du marché du VDAB dispose depuis plusieurs années d'un lien formel entre chaque étudiant sortant de l'enseignement de la région flamande (banque unique syndiquant l'information de l'enseignement obligatoire et supérieur) et chaque demandeur d'emploi. En plus de suivre de très près l'insertion à l'emploi par filière d'étude, le VDAB corrige aussi le déclaratif du jeune en matière de niveau et de cursus scolaire.

¹² Consulter à ce sujet B. GHAYE, N. JAUNIAUX et Chr. MAINGUET, *Parcours scolaires et sorties de l'enseignement : utilisation de données longitudinales pour le pilotage du système éducatif en Communauté française de Belgique*, dans *Relief*, N° 30 pp. 285 – 303.

1.3. INSERTION À L'EMPLOI DES JEUNES INSCRITS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2015

L'insertion à l'emploi des jeunes inscrits entre juin et octobre est analysée par le biais du **taux** et du **délai d'insertion**, mais également via la **durée d'occupation à l'emploi**.

1.3.1. Taux d'insertion

Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de jeunes insérés au moins un jour à l'emploi et le nombre total de jeunes inscrits.

Par convention et pragmatisme, le calcul de ce taux porte sur une période d'observation de six mois¹³ après la première inscription.

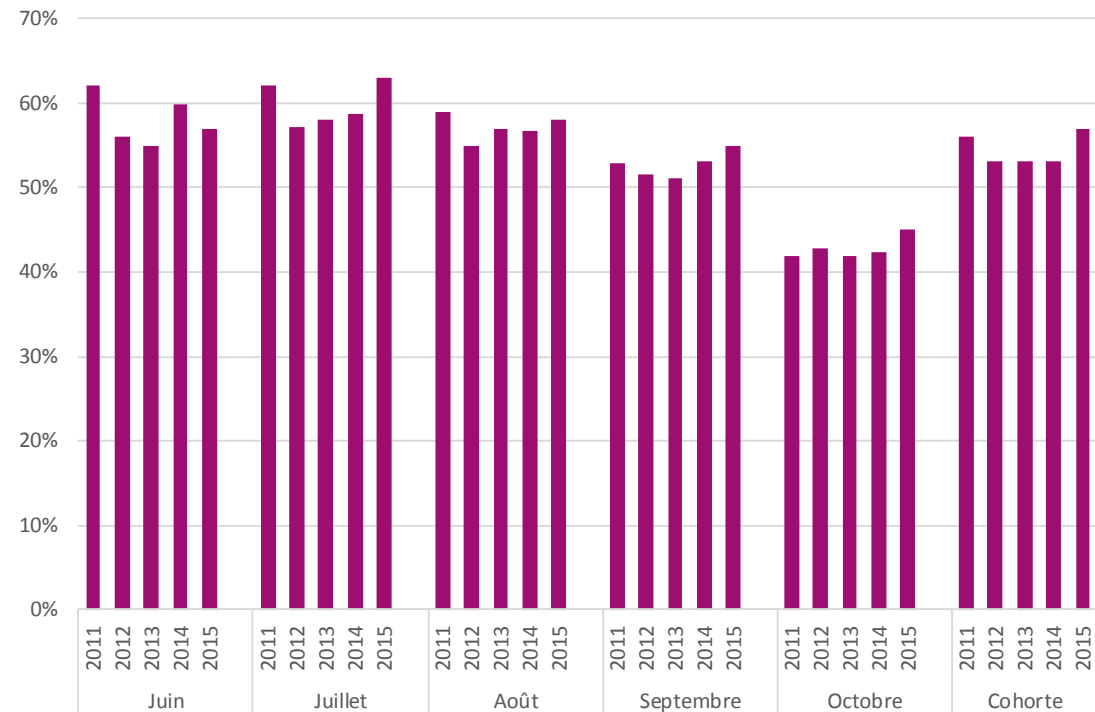
Il va de soi que – parmi différents facteurs – la durée d'observation influence de facto le niveau de l'insertion puisque, plus le temps passe, plus la personne a de chances de connaître un jour à l'emploi et donc de compter parmi les personnes « insérées ».

L'observation des taux d'insertion indique un niveau en nette progression par rapport à l'année précédente au point de revenir au niveau des années 2010-2011. **Six mois après leur première inscription, 56,9% des jeunes inscrits entre juin et octobre ont connu au moins un jour à l'emploi. Le taux est en progression depuis 4 ans et se rapproche des chiffres enregistrés avant la crise économique et financière de 2008.** Considérant l'ensemble des personnes inscrites au cours de l'année 2015, le taux d'insertion à six mois est de 52 % (résultat stable depuis 2014).

¹³ Plus un autre mois pour être certain de disposer de toutes les informations.

Fig. 4 : Taux d'insertion à six mois pour les personnes inscrites entre juin et octobre

Source : le Forem



■ Le moment de l'insertion

L'essentiel des insertions des jeunes se fait au cours des mois d'août (pour les apprentis), septembre et octobre. Cependant, l'analyse des délais d'insertion montre que les jeunes qui s'inscrivent au Forem en juin et juillet tendent à s'insérer moins rapidement que les jeunes inscrits en août et septembre. Les jeunes apprentis s'insèrent un peu plus rapidement que les autres niveaux d'études, comme constaté lors des années précédentes.

■ Le niveau d'études

En valeur absolue, le nombre de jeunes inscrits entre juin et octobre 2015 est en recul par rapport à la même période de 2014 : 21.526 contre 22.642 un an plus tôt, soit une baisse de 4,9 %. Le nombre de personnes insérées est quasi stable (- 0,6 %) passant de 12.311 à 12.246. Cette légère baisse est uniquement due à la diminution des effectifs car le taux d'insertion est plus élevé en 2015 qu'en 2014.

En 2015, l'ensemble des niveaux d'études connaissent une hausse de leur taux d'insertion, à l'exception de l'apprentissage. Le taux d'insertion des diplômés du secondaire du 3^{ème} degré est celui qui progresse le plus entre 2014 et 2015 (+ 4,7 points de pourcent). Le fait que ce niveau d'études progresse fortement et regroupe 44,8 % de la cohorte explique la progression générale du taux d'insertion. Viennent ensuite les diplômés du bachelor (+ 2,2 p.p.) et du secondaire du 2^{ème} degré (+ 1,4 p.p.). Il est intéressant de remarquer que l'insertion des personnes faiblement diplômées progresse pour la première fois depuis 2010. Il est délicat d'interpréter cette progression de manière univoque. Elle pourrait être liée à une amélioration conjoncturelle, tout comme aux récentes évolutions

législatives et/ou en matière de suivi de ce public (accompagnement, garantie jeunesse, etc.).

La variation du taux d'insertion de l'apprentissage s'explique en partie par le faible effectif des demandeurs d'emploi de cette filière (544 personnes). Un léger recul des insertions peut avoir des répercussions importantes sur le taux d'insertion.

Fig. 5 : Part des jeunes insérés par mois de l'insertion pour les personnes inscrites entre juin et octobre 2015 et insérées en six mois

Source : le Forem

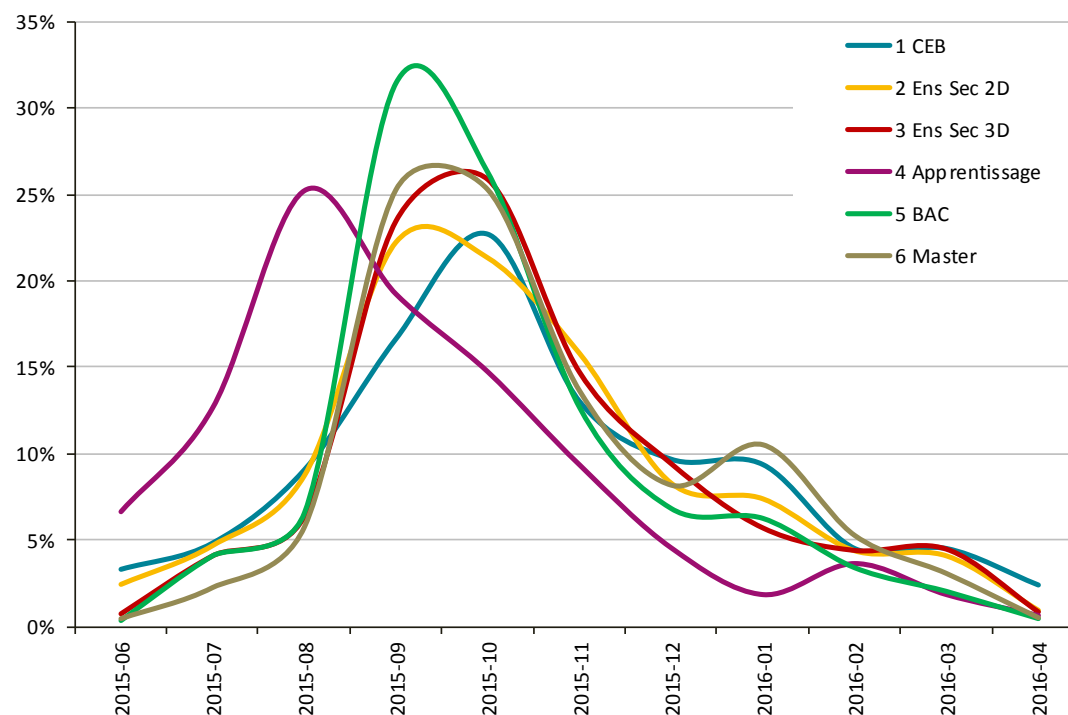
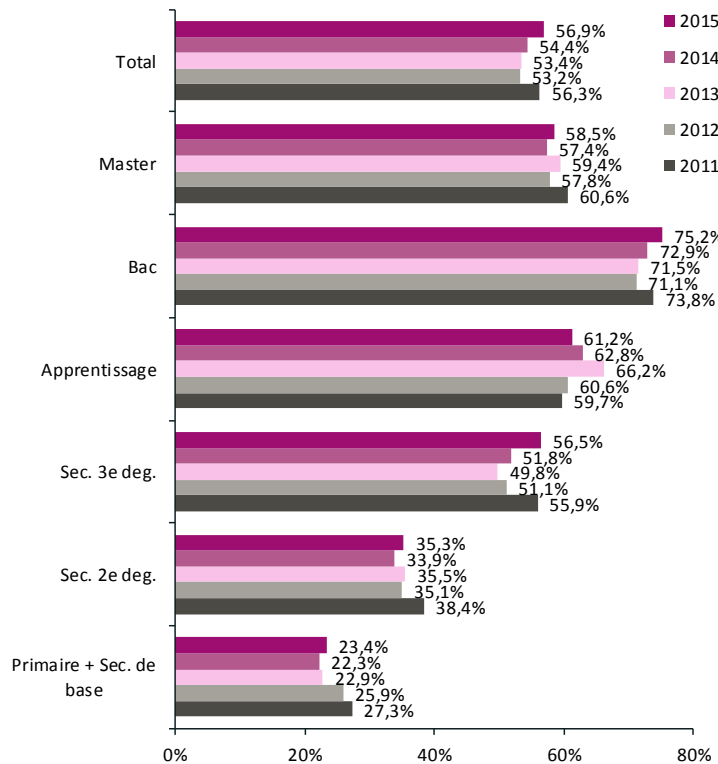


Fig. 6 : Taux d'insertion à six mois pour les jeunes inscrits entre juin et octobre par grands niveaux d'études



Une analyse plus fine révèle des disparités de taux d'insertion au sein du niveau secondaire de 3^{ème} degré. Ainsi, les personnes qui terminent des études secondaires techniques qualifiantes (7^{ème} ou complémentaire) connaissent un taux d'insertion proche de celui des diplômés du bachelor tandis que le taux d'insertion des personnes qui s'inscrivent avec un diplôme d'études secondaires générales se chiffre à 48,8 % et se trouve en-dessous de la moyenne du secondaire de 3^{ème} degré.

Fig. 7 : Volume de personnes inscrites entre juin et octobre selon l'année de référence et volumes insérés après six mois selon le niveau d'études

Source : Le Forem

Inscrits entre juin et octobre	1 CEB		2 Ens Sec 2D		3 Ens Sec 3D		4 Apprentissage		5 BAC		6 Master		9 Indéterminé		Total inscrits	Total insérés
	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés		
2011	1.680	459	2.685	1.031	11.330	6.336	588	351	5.866	4.331	2.829	1.713	511	142	25.489	14.363
2012	1.597	414	2.413	846	11.030	5.639	652	395	6.003	4.271	2.927	1.691	535	126	25.157	13.382
2013	1.461	334	2.131	757	10.678	5.322	553	366	5.917	4.231	2.973	1.766	419	114	24.132	12.890
2014	1.248	278	1.979	671	9.859	5.105	576	362	5.567	4.061	3.047	1.749	366	85	22.642	12.311
2015	1.415	331	1.885	666	9.633	5.442	544	333	5.244	3.942	2.475	1.447	330	85	21.526	12.246

1.3.2. Délai d'insertion

L'observation du délai d'insertion pour les jeunes inscrits entre fin juin et fin octobre connaissant l'emploi indique **que parmi les 56,9 % insérés dans les six mois, 7 personnes sur 10 l'ont été dans les trois mois calendrier.**

L'apprentissage connaît le délai d'insertion le plus court. Les jeunes demandeurs d'emploi ayant suivi l'apprentissage (réseau IFAPME ou CEFA) sont environ 30 % à s'insérer en moins de 5 jours. Cette fréquence élevée est liée au fait qu'il est possible pour un apprenti de conclure un contrat de formation repris par la DIMONA et de s'inscrire comme demandeur d'emploi pour percevoir les allocations de chômage (moyennant un stage d'insertion). Cette autorisation spécifique vient « gonfler » les chiffres des insertions immédiates des jeunes issus du système en alternance.

Pour les autres niveaux d'études, cette proportion est inférieure à 15 % (personnes qui s'inscrivent en « disposant » déjà d'un contrat de travail). Les chiffres sont relatifs puisque nous ne possédons pas d'information quant à l'insertion « immédiate » de jeunes qui ne se seraient pas inscrits auprès du Service public de l'emploi et de la formation.

Fig. 8 : Quintiles des délais d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2015 – Source : le Forem

Délai d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2015		
Q1	Moins de 17 jours	20 %
Q2	De 17 à 43 jours	20 %
Q3	De 44 à 71 jours	20 %
Q4	De 72 à 112 jours	20 %
Q5	Plus de 112 jours	20 %

La répartition de la population de référence selon le délai d'insertion par tranche de 20 % (quintiles) simplifie la lecture et l'analyse de la courbe de délai d'insertion. Les valeurs des quintiles sont stables par rapport aux années précédentes. **Parmi les personnes qui se sont insérées, 20 % l'ont été dans un délai de moins de 17 jours. Le délai d'insertion moyen est de 67 jours, il reste stable par rapport aux années précédentes.**

1.3.3. Durée d'occupation

En 2015, la distribution des durées d'occupation est restée similaire à celle des années précédentes. Environ 60 % des jeunes insérés connaissent au moins trois mois d'occupation dans les six mois.

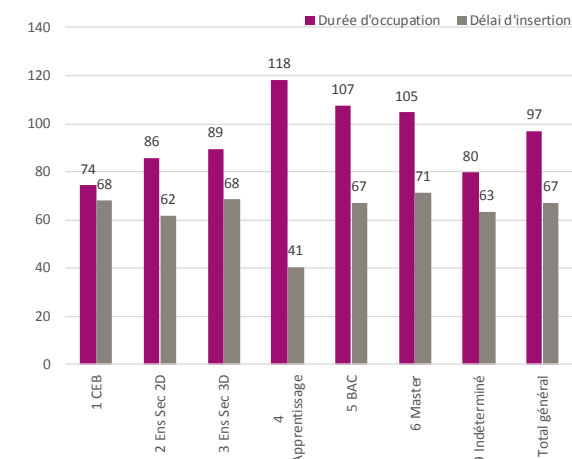
La durée moyenne d'occupation reste stable par rapport à 2013 et 2012 : 97 jours en 2015 et en 2014, 98 jours en 2013 et en 2012 et 100 jours en 2011 et en 2010. Parmi les jeunes qui ont connu l'emploi dans les six mois suivant l'inscription, 21 % ont été occupés moins d'un mois.

Fig. 9 : Quintiles de la durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2015 – Source : le Forem

Durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2015		
Q1	Moins de 29 jours	20 %
Q2	De 30 à 77 jours	20 %
Q3	De 78 à 122 jours	20 %
Q4	De 123 à 158 jours	20 %
Q5	Plus de 158 jours	20 %

Fig. 10 : Durée d'occupation et délai d'insertion moyens par niveau d'études en 2015

Source : le Forem



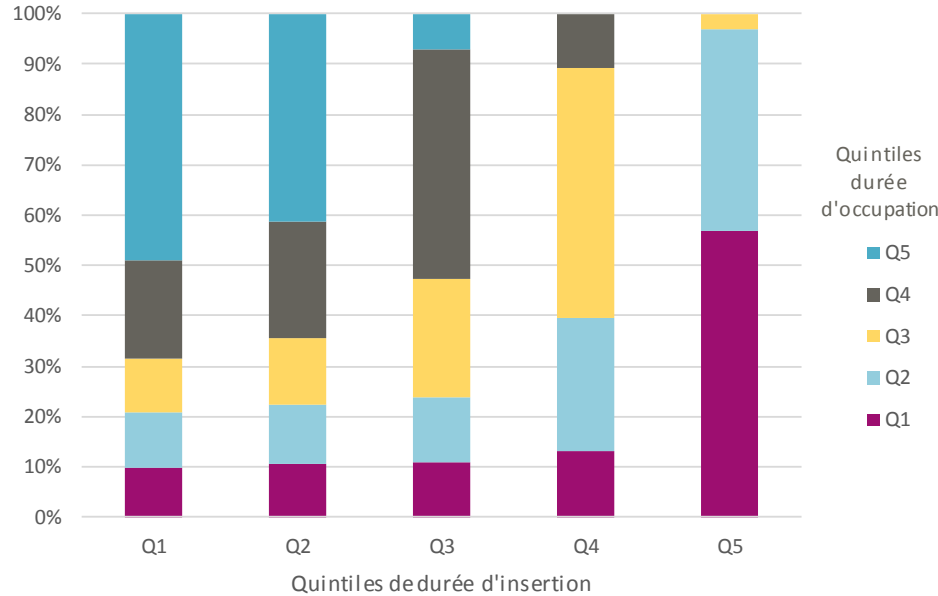
Le graphique ci-dessus montre l'influence supposée du niveau d'études sur le délai d'insertion et sur la durée d'occupation (dans les six mois suivant l'inscription). Le contrat d'apprentissage se distingue par une insertion rapide et de plus longue durée, ce qui confirme les premiers constats quant à ce type d'études. Les diplômés d'études supérieures - universitaires ou non - présentent également des durées d'occupation plus élevées que la moyenne. Les diplômés d'un master connaissent souvent une insertion plus lente. Le manque de connexions entre les études universitaires et le monde du travail est fréquemment pointé du doigt pour expliquer ce phénomène.

Les jeunes moins qualifiés connaissent, quant à eux, parfois des délais d'insertion plus courts que la moyenne mais des durées d'occupation moins longues. Leur parcours vers l'emploi est plus souvent fractionné avec des périodes d'emploi (intérimaire ou non) plus courtes et auprès de plusieurs employeurs.

1.3.4. Catégorisation en cinq groupes distincts

Une personne sur cinq est donc insérée soit très vite (Q1 délai), soit « durablement » (Q5 durée). Les graphiques et tableaux suivants croisent ces deux informations afin de connaître la proportion de personnes insérées vite et plus de trois mois sur six.

Fig. 11 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2015 – Source : le Forem



Les observations conjointes du délai et de la durée d'insertion à l'emploi sur une courte période après l'inscription sont évidemment liées puisque, par définition, une personne insérée après un long délai ne pourra pas accumuler une longue durée d'insertion dans un délai de six mois suivant son inscription alors qu'une personne insérée rapidement aura une probabilité plus élevée de connaître une plus longue durée d'occupation.

Malgré cette réserve, l'observation conjointe des deux indicateurs permet de répartir les personnes **en cinq segments/catégories**. Pour faciliter la lecture, le codage couleur (du bleu au jaune) rend compte d'un ordre relatif en termes de vitesse et de durée d'insertion.

Parmi les 21.526 jeunes demandeurs d'emploi suivis :

- 9.280 n'ont connu aucune insertion à l'emploi, soit 43 % des personnes suivies (en jaune) ;
- 3.883 (18 %) ont connu une insertion rapide à l'emploi, c'est-à-dire endéans le premier mois après leur inscription au Forem, et ont été occupés au moins trois mois (en cumul) sur les six mois pendant lesquels ils ont été suivis (en bleu foncé) ;
- Les autres, soit environ quatre jeunes sur dix, ont connu une situation intermédiaire, c'est-à-dire un passage rapide à l'emploi mais pour moins de trois mois, un passage après un mois d'inscription mais pour plus de trois mois d'occupation ou encore un passage après plus d'un mois d'inscription et pour moins de trois mois d'occupation cumulée sur les six mois de suivi.

Fig. 12 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2015 – Source : le Forem

Jeunes inscrits entre juin et octobre 2015 - Insertion (ou non) dans les 6 mois		
A	Insérés rapidement (dans le mois) ET durablement (plus de 3 mois)	3.883
B	Insérés durablement (plus de 3 mois) après un délai de plus d'1 mois	3.417
C	Insérés rapidement (dans le mois), occupés moins de 3 mois	1.064
D	Insérés moins de 3 mois après un délai de plus d'1 mois	3.882
E	Non insérés dans les 6 mois de l'inscription	9.280

1.4. FILIÈRES D'ÉTUDES

Ce graphique illustre l'intérêt d'analyser l'insertion à l'emploi en lien avec la filière d'études, surtout au sein de l'enseignement secondaire. Les études à portée plus spécifique, **orientées vers un métier ou un type d'activité**, comme le bac, l'apprentissage ou les études techniques et professionnelles complémentaires semblent favoriser l'insertion « durable » du jeune demandeur d'emploi dans la période de six mois qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi.

L'enseignement technique ou professionnel complémentaire (7^{ème} année) connaît des types d'insertion plus proches des formations supérieures que de l'enseignement secondaire supérieur. À ce titre, il tend à se rapprocher de l'apprentissage.

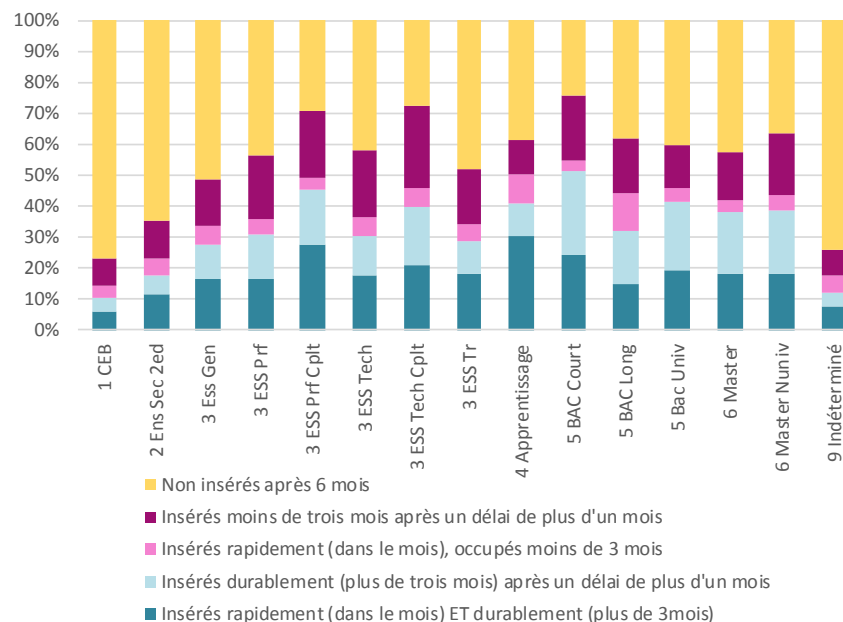
Ce sont les diplômés du niveau « bac court » et de l'apprentissage qui ont le plus de chance d'être insérés « rapidement » et « durablement ». L'argument de la finalité métier semble bien s'appliquer ici aussi, les bacheliers d'études universitaires ou supérieures de type long n'obtenant pas d'aussi bons résultats d'insertion que les bacheliers d'études supérieures de type court.

Par ailleurs, comme nous le constatons chaque année, la part de personnes se retrouvant sans emploi dans les six mois est plus importante pour les masters que pour les bachelors courts. Il convient de rappeler les limites de la présente étude, à savoir l'absence d'informations concernant les jeunes qui débutent leur vie professionnelle **sans s'inscrire au Forem**. Or, les ingénieurs, les informaticiens, les médecins,... s'insèrent en général très rapidement,

sans nécessairement s'inscrire comme demandeurs d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus de l'enseignement primaire, disposant d'un diplôme de l'enseignement de base ou d'études faites à l'étranger sans équivalence semblent nettement désavantagés par rapport aux personnes en possession d'une qualification ou d'un diplôme reconnu¹⁴.

Fig. 13 : Répartition des jeunes insérés dans les six mois par segment selon les filières d'études, chaque filière étant ramenée à 100, 2015 - Source : le Forem



¹⁴ La catégorie « études sans équivalence » comporte vraisemblablement plus de jeunes de nationalité étrangère, ce qui pourrait influencer le taux d'insertion à l'emploi.

Pour un jeune demandeur d'emploi, le type d'études et les options suivies influencent assurément l'insertion à l'emploi.

Les graphiques suivants présentent, pour chaque niveau d'études, les options rassemblant un nombre suffisant de demandeurs d'emploi de la cohorte

2.1. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Les graphiques qui suivent n'affichent que les options pour lesquelles au moins 40 jeunes se sont inscrits comme demandeurs d'emploi durant la période étudiée. Cela représente 7.709 jeunes sur 9.633, soit 80 % des jeunes issus de l'enseignement secondaire du 3^{ème} degré.

2.1.1. Enseignement secondaire supérieur professionnel

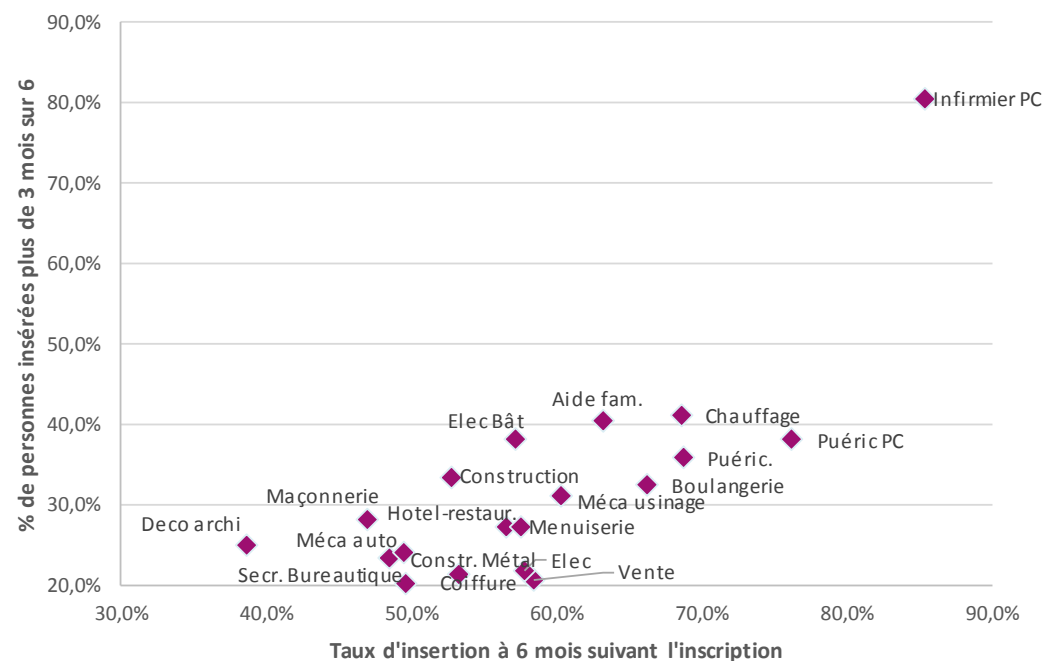
Comme les années précédentes, le brevet de soins infirmiers en enseignement professionnel complémentaire (PC) présente un bon score d'insertion. C'est également le cas du diplôme professionnel complémentaire (7^{ème} année) en puériculture. Le diplôme en aide familiale complète les meilleurs taux d'insertion des demandeurs d'emploi. On notera le bon classement des options dites « sociales » (puériculture, aide familiale) qui sont au niveau des options dites « technologiques » (chauffage, boulangerie, mécanique, usinage et commandes numériques, ...). Dans le cadran, en bas, à gauche, se retrouvent la décoration et architecture d'intérieur, la maçonnerie, la mécanique auto, le secrétariat-bureautique, la publicité, la construction et l'horticulture, options qui sont en concurrence, soit avec des niveaux d'études supérieures qui insèrent mieux (bachelor en secrétariat de direction, en architecture d'intérieur ou en construction), soit

décrite précédemment (jeunes demandeurs d'emploi inscrits entre juin et octobre 2015). Le métier est positionné sur l'axe horizontal selon le taux d'insertion à six mois suivant l'inscription et, sur l'axe vertical, selon la proportion des personnes insérées à l'emploi pendant plus de trois mois sur les six. Les options d'études qui apparaissent dans le

coin supérieur droit des graphiques peuvent ainsi être considérées comme des atouts pour l'insertion à l'emploi, l'insertion y paraissant plus rapide et plus « durable ».

d'autres options plus attractives pour les employeurs (secrétariat de direction pour le secrétariat-bureautique). Le secrétariat-bureautique et la vente connaissent des indicateurs assez faibles par rapport aux autres options ; le nombre important de demandeurs d'emploi positionnés sur ces métiers par rapport aux offres d'emploi explique sans doute ces difficultés d'insertion.

Fig.14 : Options de l'enseignement secondaire supérieur professionnel selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2015 – Source : le Forem



2.1.2. Enseignement secondaire supérieur général et technique

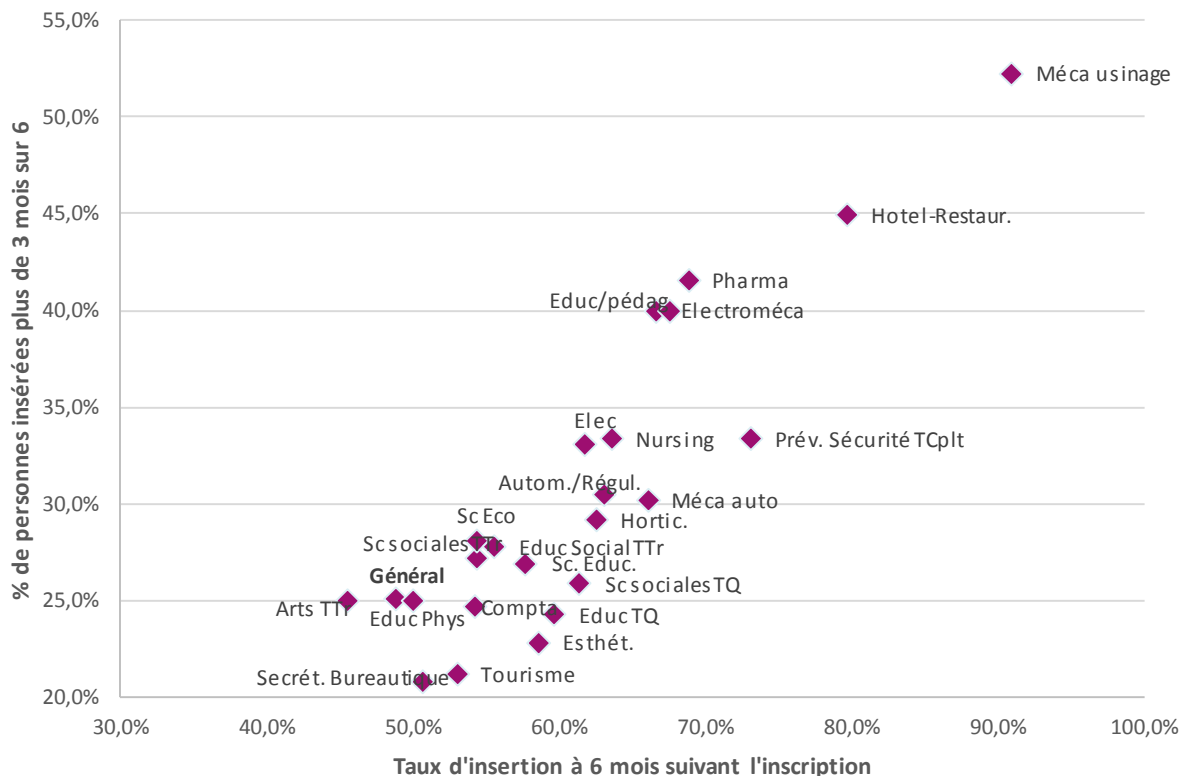
On constate qu'en dehors du brevet en soins infirmiers pour la filière professionnelle, les résultats des deux types de filières (professionnelle et technique) tiennent dans des fourchettes comparables, même si, globalement, la filière technique présente de meilleurs résultats que la filière professionnelle.

La mécanique usinage et commandes numériques présente – comme souvent constaté précédemment – le meilleur taux d'insertion. Toutefois, le taux particulièrement élevé de cette année est sans doute lié à une certaine reprise de l'activité industrielle en Wallonie. On retrouve ensuite l'hôtellerie-restauration et la pharmacie qui font partie des fonctions critiques définies par le Forem¹⁵.

On distingue également une différence assez nette entre les métiers manuels qui montrent généralement un score élevé et les métiers administratifs et artistiques qui constituent les filières présentant des insertions moins élevées.

L'enseignement général ne constitue pas la filière la plus favorable à une insertion rapide et durable (ni la moins favorable) mais est de loin la plus importante en termes d'effectifs : 1.502 personnes se sont inscrites de juin à octobre, à l'issue de telles études.

Fig. 15 : Options de l'enseignement secondaire supérieur général et technique selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2015 – Source : le Forem



¹⁵ Le Forem, La détection des métiers en pénurie et des fonctions critiques en 2015, juillet 2016
<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et-actualites/marche-de-l-emploi-wallon-analyses/fonctions-critiques.html>

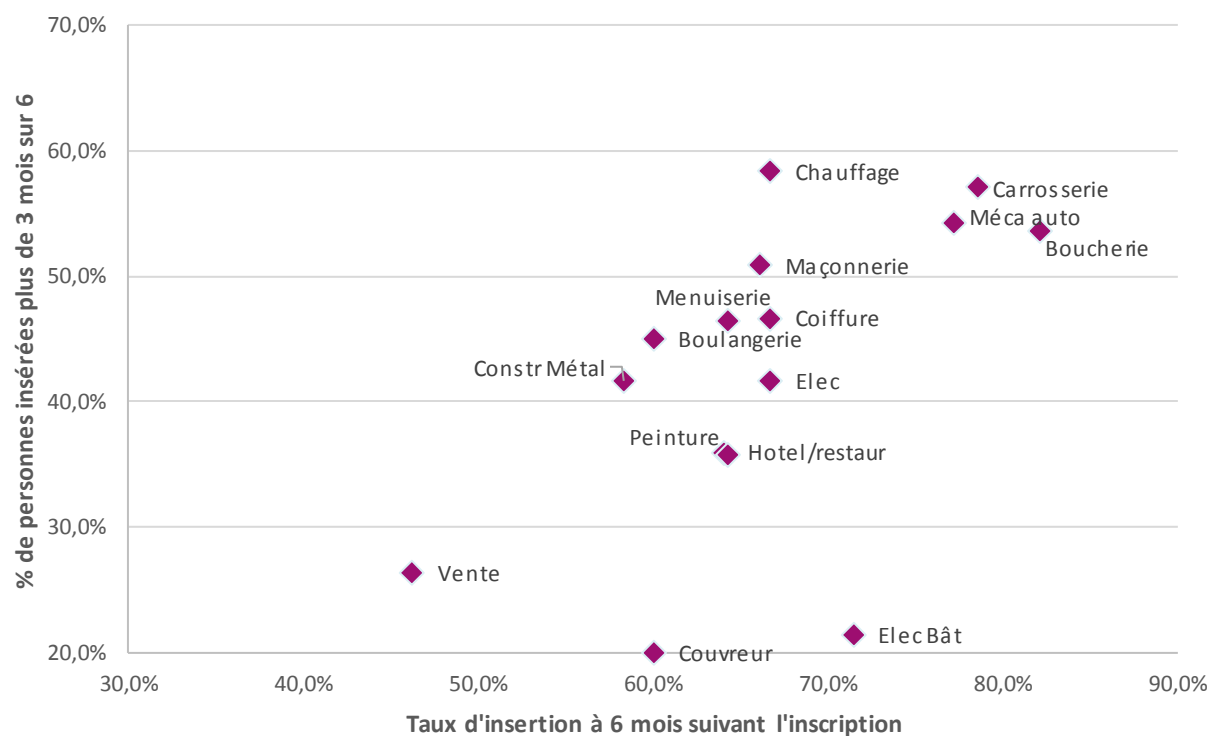
2.2. ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

Les constats observés pour les métiers techniques sont confirmés en matière d'enseignement en alternance (réseaux CEFA et IFAPME). Des options comptent plus de 8 personnes insérées sur 10 après six mois : carrosserie, mécanique automobile et boulcherie/charcuterie.

La maçonnerie, le chauffage, la coiffure et l'électricité obtiennent également des scores d'insertion élevés.

Le graphique ci-dessous ne reprend que les options pour lesquelles au moins 10 apprentis se sont inscrits durant la période étudiée (452 personnes/544, soit 83 % des apprentis inscrits pendant la période d'observation).

Fig.16 : Options de l'enseignement en alternance selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2015 - Source : le Forem



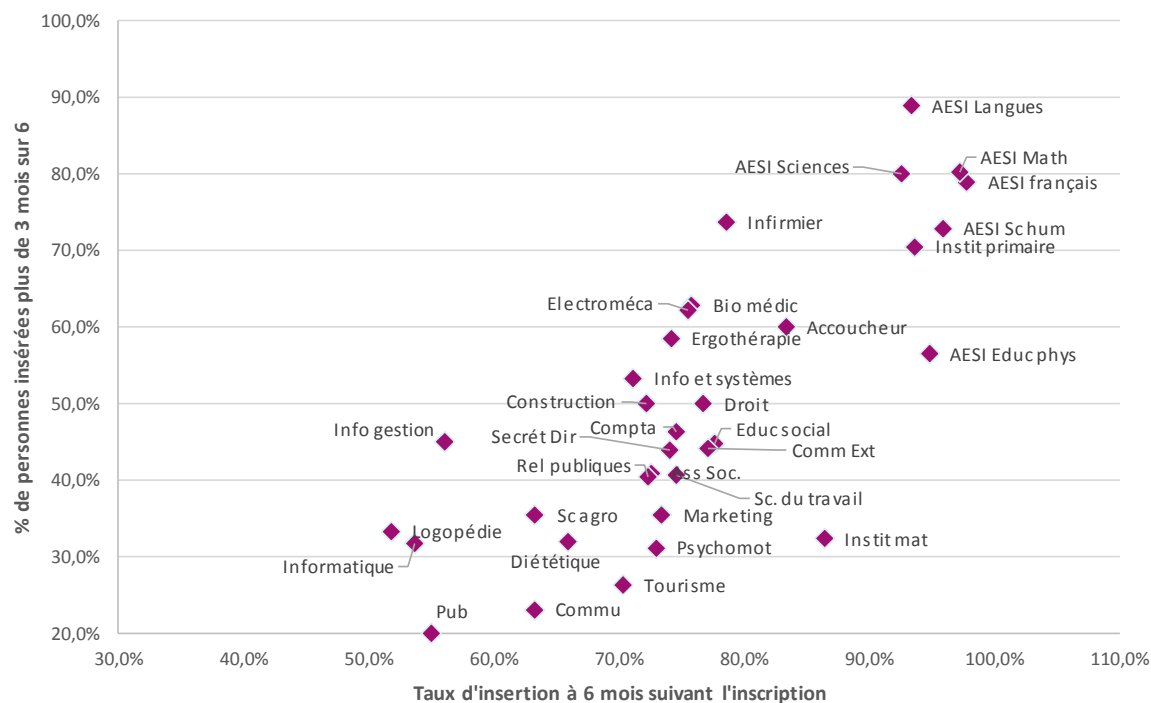
2.3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Le graphique suivant ne reprend que les options pour lesquelles au moins 40 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (4.193 personnes/5244, soit 80 %). Du fait de cette restriction méthodologique, les baccalauréats universitaires et d'études supérieures de type long ne sont pas représentés.

Les options liées à l'enseignement (agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), instituteur, éducation physique) obtiennent, depuis 5 ans, un taux d'insertion proche ou supérieur à 80 % et un pourcentage de personnes insérées plus de trois mois sur six supérieur à 50 % (à l'exception de l'instituteur préscolaire). Les diplômés en soins infirmiers et en infirmier accoucheur viennent compléter la liste des options avec les meilleurs résultats

d'insertion. Notons le bon score des bacheliers en secrétariat de direction, alors que cette option présente des insertions nettement plus faibles en secondaire du 3^{ème} degré (technique et professionnel).

Fig.17 : Options des bacs selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2015 - Source : le Forem

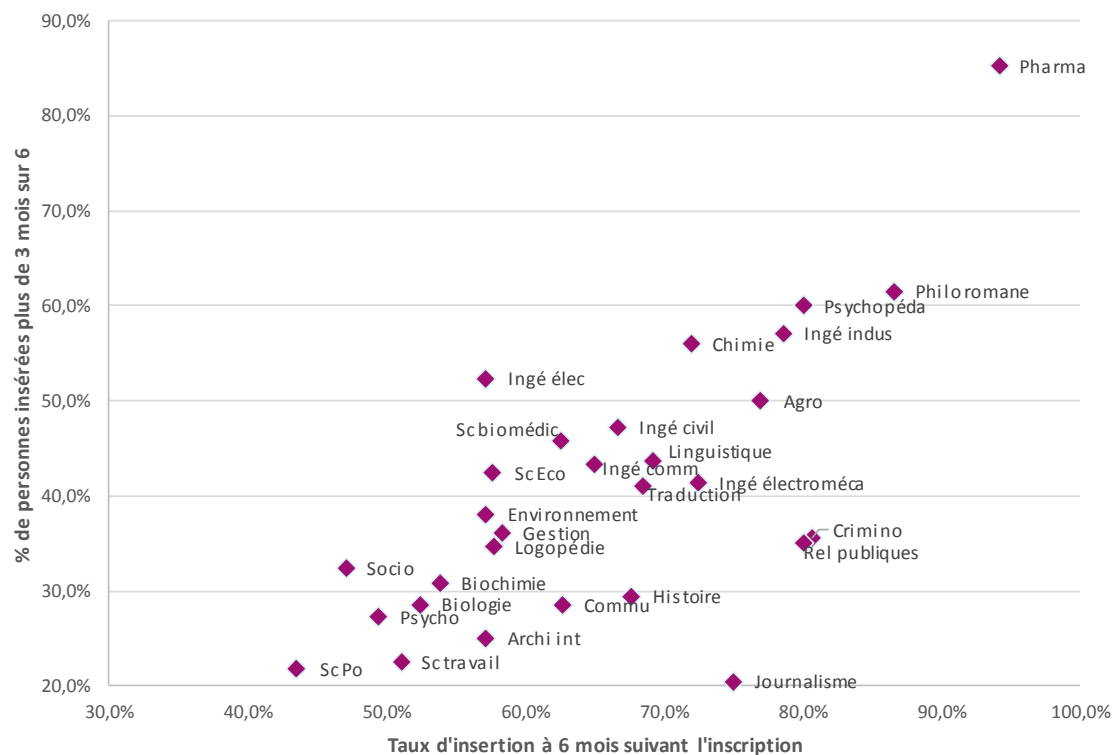


2.4. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET SUPERIEUR DE TYPE LONG

Ce graphique ne reprend que les options pour lesquelles au moins 20 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (1.855 personnes/2.475, soit 75 %). Certaines options n'ont pas été prises en compte dans l'analyse : il s'agit de certaines professions libérales dont l'exercice requiert un stage (architecte, kiné, vétérinaire et droit). Le stage ne donnant pas lieu à une déclaration ONSS, les taux d'insertion de ces deux options seraient dès lors fortement sous-évalués.

Les diplômés en pharmacie, en philosophie romane et en psychopédagogie présentent les meilleurs taux d'insertion à six mois et la plus forte proportion d'insertion de plus de trois mois. Ces options présentaient déjà de bons résultats d'insertion de demandeurs d'emploi, les années précédentes.

Fig.18 : Options des masters selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2015 - Source : le Forem



3.1. QUELS SECTEURS EMBAUCHENT LES JEUNES APRES LEURS ETUDES ?

Le tableau ci-contre reprend le nombre d'insertions des jeunes inscrits entre juin et octobre 2015, par secteur¹⁶. À titre de comparaison, le tableau indique également l'emploi wallon réparti par secteur selon les chiffres de l'ONSS en décembre 2014 (derniers volumes des postes d'emploi disponibles au moment de la rédaction).

L'analyse observe le statut des personnes selon l'information mise à jour dans la banque de données des services publics. Il est ainsi possible de connaître le secteur d'insertion à l'emploi du public observé. Pour 7,3 % des mouvements vers l'emploi, un secteur d'insertion n'a pu être attribué.

Un demandeur d'emploi peut conclure des contrats dans plusieurs secteurs. Toutefois, dans cette analyse, un seul secteur a été conservé par demandeur d'emploi, sur base de deux critères : tout d'abord, les secteurs où les demandeurs d'emploi prestent le plus de jours de travail et, ensuite, le secteur dans lequel a eu lieu l'insertion la plus récente¹⁷.

L'indice de spécificité est calculé sur base du rapport entre la proportion du secteur dans l'emploi des jeunes et la proportion du secteur dans l'emploi salarié wallon. Plus l'indice est élevé, plus la proportion de jeunes insérés dans le secteur est importante.

Fig.19 : Nombre de jeunes insérés par secteur (Nacebel 2008 - 1 digit) - comparaison avec le nombre de postes de travail- Source : le Forem

Insertion des jeunes sortis de l'école en 2015 - secteurs d'insertion						
Nace 1	Nace 1 Libellé	Total		Total postes Wallonie		Indice de spécificité
A	Agriculture, sylviculture et pêche	139	1,1 %	3.381	0,3 %	3,40
B	Industrie extractive	6	0,0 %	2.139	0,2 %	0,23
C	Industrie manufacturière	612	5,0 %	120.555	11,9 %	0,42
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	28	0,2 %	5.711	0,6 %	0,41
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	19	0,2 %	9.285	0,9 %	0,17
F	Construction	681	5,6 %	61.214	6,0 %	0,92
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1.864	15,2 %	128.436	12,7 %	1,20
H	Transport et entreposage	150	1,2 %	48.915	4,8 %	0,25
I	Hébergement et restauration	852	7,0 %	29.075	2,9 %	2,42
J	Information et communication	236	1,9 %	14.446	1,4 %	1,35
K	Activités financières et d'assurance	151	1,2 %	19.777	2,0 %	0,63
L	Activités immobilières	75	0,6 %	5.561	0,5 %	1,12
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	443	3,6 %	26.223	2,6 %	1,40
N	Activités de services administratifs et de soutien	3.000	24,5 %	80.506	7,9 %	3,08
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	646	5,3 %	121.882	12,0 %	0,44
P	Enseignement	1.195	9,8 %	126.962	12,5 %	0,78
Q	Santé humaine et action sociale	960	7,8 %	172.086	17,0 %	0,46
R	Arts, spectacles et activités récréatives	131	1,1 %	13.403	1,3 %	0,81
S	Autres activités de services	158	1,3 %	22.606	2,2 %	0,58
U	Activités des organismes extra-territoriaux	1	0,0 %	494	0,0 %	0,17
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs	1	0,0 %	477	0,0 %	0,17
	Indéterminé	900	7,3 %			
Total		12.246	100,0 %	1.013.134	100,0 %	

¹⁶ Selon le code Nacebel 2008 à 1 digit.

¹⁷ Cette précaution est plus formelle qu'effective, l'insertion est le plus souvent mono-sectorielle.

Il est intéressant de croiser, d'une part, le nombre de jeunes insérés dans les entreprises d'un secteur et, d'autre part, l'indice de spécificité des secteurs. La conjonction de ces deux mesures permet de définir des secteurs qui engagent les jeunes en un volume conséquent (plus de 400 personnes) et où la part des jeunes est significative (indice de spécificité supérieur à 1).

Quatre secteurs semblent être particulièrement porteurs pour le public jeune : il s'agit du commerce, de l'hébergement et la restauration, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences d'intérim). D'autres secteurs comme la construction, l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale sont également à prendre en compte quand on étudie le public des jeunes même si l'indice de spécificité est inférieur à 1. Par ailleurs, l'agriculture, sylviculture et la pêche (travail saisonnier), l'information et la communication ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives sont des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelle autre classe d'âges mais dans un volume toutefois trop réduit pour être repris comme secteurs qualifiés de « porteurs ».

Fig.20 : Secteurs porteurs pour les jeunes inscrits en 2015 - Source : le Forem

Nace 1	Nace 1 Libellé	Plus de 400 engagements	Indice de spécificité >1
A	Agriculture, sylviculture et pêche		x
B	Industrie extractive		
C	Industrie manufacturière	x	
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution		
F	Construction	x	
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	x	x
H	Transport et entreposage		
I	Hébergement et restauration	x	x
J	Information et communication		x
K	Activités financières et d'assurance		
L	Activités immobilières		x
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	x	x
N	Activités de services administratifs et de soutien	x	x
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	x	
P	Enseignement	x	
Q	Santé humaine et action sociale	x	
R	Arts, spectacles et activités récréatives		x
S	Autres activités de services		
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs		


Le croisement du secteur avec le niveau d'études peut amener des constats intéressants. En effet, en ce qui concerne les deux secteurs porteurs, certains niveaux d'études sont mieux représentés que d'autres¹⁸. Sans grande surprise, les jeunes détenteurs d'un certificat du secondaire du 3^{ème} degré et de l'apprentissage sont proportionnellement les plus nombreux dans l'hébergement et la restauration ou la construction. Dans les activités de services administratifs et de soutien (dont les agences d'intérim), le secondaire du 3^{ème} degré est proportionnellement plus présent. Le secondaire du 2^{ème} degré réalise également un score assez élevé.

En détaillant davantage le secteur d'insertion des jeunes, il apparaît que le secteur du travail intérimaire reste le secteur le plus porteur en termes d'engagements pour les jeunes sortis de l'école. Parmi les personnes observées, **plus d'une sur cinq a connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via l'intérim**. Bien que cette part de jeunes engagés est en baisse par rapport à l'année dernière, l'intérim reste la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. Suivent l'enseignement secondaire et le commerce. Le classement élevé de l'enseignement corrobore ainsi les bons scores d'insertion des options menant vers l'éducation. Il y a une grande stabilité d'une année à l'autre en ce qui concerne les secteurs d'insertion.

Fig.21 : Top 20 des secteurs qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2015 (Nacebel à 3 digits) - Source : le Forem

Secteurs d'insertion - Top 20 en Nace à 3 digits				
Top 20	Nace 3	Nace 3 Libellé	Nbr de DE	%
1	782	Activités des agences de travail temporaire	2.707	22,1 %
2	853	Enseignement secondaire	1.014	8,3 %
3	471	Commerce de détail en magasin non spécialisé	619	5,1 %
4	561	Restaurants et services de restauration mobile	581	4,7 %
5	841	Administration générale, économique et sociale	579	4,7 %
6	477	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	468	3,8 %
7	861	Activités hospitalières	351	2,9 %
8	432	Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation	221	1,8 %
9	873	Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	178	1,5 %
10	412	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	168	1,4 %
11	872	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental...	159	1,3 %
12	889	Autre action sociale sans hébergement	144	1,2 %
13	620	Programmation, conseil et autres activités informatiques	142	1,2 %
14	433	Travaux de finition	139	1,1 %
15	475	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	138	1,1 %
16	107	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	118	1,0 %
17	960	Autres services personnels	115	0,9 %
18	854	Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur	113	0,9 %
19	472	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	111	0,9 %
20	692	Activités comptables	105	0,9 %

¹⁸ En calculant l'indice de spécificité de chaque niveau d'études dans chaque secteur par rapport à l'ensemble de la cohorte.



Le Forem
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

L'INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI
WALLONS SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT EN 2015
Août 2016

Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi
<https://www.leforem.be>

Cette étude a été réalisée par le service :
Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (AMEF) du Forem

Analyse et rédaction :
Jean-François Marchal

Editeur responsable :
Marie-Kristine Vanbockestael

Direction : Jean-Claude Chalon
Supervision : Jean-Marc Manfron